

UNIVERSITE DE MONCTON

SENAT ACADEMIQUE

Réunion du 18 & 19 mai 1976

Salon du Chancelier, Taillon

Etaients présents: M. Jean Cadieux, président

M. Victor Ross
M. Médard Collette
M. Paul Boudreau
M. Jean-Claude Ladouceur
M. Hervé Breau
M. Carmel St-Pierre
M. Raoul Dionne
Mlle Corinne Gallant
P. Maurice Chamard
M. Léonard LeBlanc
M. Michel Massièra
M. Claude Tahiani
M. Louis Lapierre
M. Yvan Albert
M. Donald Brine
Mme Adéline Toussaint
M. Donald Arsenault
Mlle Marielle Préfontaine
Mme Ghislaine Arsenault
Mlle Huberte Richard
M. Gérard Cormier
M. Rhéal Bérubé
P. Reno L. Desjardins
M. Albert Lévesque
M. Léopold Laplante
P. Jean-Guy Lachance
M. Gilles Long
Sr Irène Léger
M. Luc Lévesque, observateur
P. Roland-E. Soucie, observateur
M. Paul-Emile Benoit, observateur
P. Louis-Marcel Daigle, secrétaire

1. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT

Le président du Sénat académique, Monsieur Cadieux, appelle l'assemblée à l'ordre et déclare la réunion ouverte.

2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE L'ASSEMBLEE

Monsieur Cadieux constate la régularité de la convocation c'est-à-dire que l'avis de réunion a été envoyé dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 29 et 30 JANVIER 1976

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Louis Lapierre que le procès-verbal de la réunion du 29 et 30 janvier 1976 soit accepté.

Adopté.

4. AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL

Le point numéro 11 g) Descriptions de baccalauréat avec spécialisation et avec majeur fut reporté à l'article 16 de l'ordre du jour.

5. CORRESPONDANCE

Le Secrétaire général fit lecture de la correspondance suivante:

- Lettre de Sr Velma Wade motivant son absence à la présente réunion.
- Lettre de Gérard Blanchard indiquant qu'il n'assistera pas à la réunion puisqu'il est maintenant sur le marché du travail.
- Lettre de Clément Loubert motivant son absence.
- Lettre de Roland Viger motivant son absence.
- Lettre du Collège Saint-Louis-Maillet relativement à une demande à l'Education permanente.

Il s'agit de deux cours dans le cadre du B.Ed. en enseignement industriel, cours que le Collège Saint-Louis-Maillet voudrait offrir à Edmundston, à savoir les cours sur les moteurs à faible volume et la Technologie de l'industrie manufacturière.

Il est proposé par Raoul Dionne et appuyé par Marielle Préfontaine que:

Etant donné le type de programme et la clientèle limitée il y aurait risque de ne pas pouvoir maintenir la qualité des cours, le Sénat recommande que la demande du Collège Saint-Louis-Maillet soit refusée.

Vote: Pour: 13 Contre: 3 Abst.: 6 Adopté.

6. MANUELS SCIENTIFIQUES DE LANGUE FRANCAISE

Le Vice-recteur à l'enseignement, Monsieur Ross, présente un rapport concernant l'utilisation de manuels en français. L'Université a reçu un octroi de \$2,000 et a fait des demandes d'argent auprès d'autres associations dans le but de pouvoir vendre les manuels de langue française à des prix comparables à ceux que l'on paie pour de manuels de langue anglaise.

7. RAPPORT DU COMITE DES GRADES HONORIFIQUES

Monsieur Cadieux présente le rapport du Comité des grades honorifiques. Le Comité recommande l'octroi de huit (8) degrés honorifiques.

Il est proposé par Louis Lapierre et appuyé par Gérard Cormier que l'on octroie un maximum de six degrés honorifiques.

Adopté.

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Marielle Préfontaine que le Sénat académique ne donne pas de doctorat honorifique à un professeur actif à l'Université de Moncton.

Adopté.

8. RAPPORT DU CONSEIL ACADEMIQUE (suite)

4 - Modifications aux règlements académiques

a) Temps limite pour rédaction de thèses ou mémoires

Le Conseil recommande d'introduire le règlement suivant:

- Que la limite de temps attribuée normalement à la présentation d'une thèse de maîtrise soit de trois années après la scolarité, et qu'un délai d'au plus une année après la fin de la scolarité soit accordé pour remettre le mémoire.

Le Conseil précise que ce règlement ne devrait pas être rétroactif sauf s'il est déjà en vigueur dans une Faculté/Ecole.

Il est proposé par Michel Massiéra et appuyé par Gérard Cormier que la recommandation du Conseil académique soit acceptée.

Vote: Pour: 22 Abst.: 1 Adopté.

b) Régime des études; évaluation

Afin d'éviter les aberrations qui pourraient découler d'une application stricte des règlements 8.2.4 et 8.2.5, le Conseil recommande la modification suivante au règlement 8.2.4:

remplacer "Chaque fois qu'il est nécessaire d'effectuer un calcul, les valeurs suivantes sont attribuées aux lettres:"

par la phrase "Pour calculer la moyenne cumulative et la moyenne pondérée, les valeurs suivantes sont attribuées aux lettres:"

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Huberte Richard que la recommandation du Conseil académique soit acceptée.

Adopté.

c) Nombre maximum de crédits par année à l'Education permanente

Le Conseil recommande d'introduire le règlement suivant concernant le nombre de crédits qu'un étudiant à temps partiel peut suivre durant une année calendrier, au niveau premier cycle:

- Les étudiants à temps partiel peuvent suivre un maximum de 30 crédits par année calendrier répartis comme suit:
 - neuf (9) crédits à la session d'automne
 - neuf (9) crédits à la session d'hiver et
 - Douze (12) crédits aux sessions printemps et été.
- Les cas d'exception sont référés aux doyens/directeurs.

Le Conseil recommande que les facultés/écoles définissent les modalités concernant le 2e cycle.

Il est proposé par Rhéal Bérubé et appuyé par Léopold Laplante que la recommandation du Conseil soit acceptée.

Adopté.

9. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES

Le rapport du Comité des programmes est présenté au Sénat par Monsieur Ross.

1 - Modifications à des programmes en vigueur

Maîtrise en sciences domestiques

Le Comité recommande:

- que le cours MA 3643, Statistiques inférentielles ou l'équivalent, soit un préalable au cours SD 6581, Séminaire de recherche (conforme à la demande de l'Ecole des sciences domestiques);
- que le cours MA 3643 apparaisse dans la liste des cours à option au niveau pré-grade.

Baccalauréat en sciences infirmières

A la demande de l'Ecole des sciences infirmières, le Comité des programmes recommande la création d'un nouveau cours: NG 2400 La santé et le processus de vieillissement. Le Comité recommande que l'Ecole des sciences infirmières soit responsable du cours, mais elle devra faire appel à des professeurs d'autres départements selon les exigences du cours.

Pour son programme aux infirmières autorisées, l'Ecole des sciences infirmières demande que la liste des cours à l'annuaire 1975-77, page 262, soit reformulée afin de rendre les cours NG 3600 et NG 3641 pré-requis pour toutes les candidates. Le nombre de crédits n'est pas augmenté.

Le Comité des programmes recommande que l'on accepte cette demande mais que les modifications n'aient pas un effet rétroactif.

L'Ecole des sciences infirmières recommande que l'on ajoute aux modalités d'intégration, annuaire 1975-77, page 262, la clause suivante: "L'étudiante infirmière autorisée à temps partiel ne doit pas dépasser 7 ans pour compléter les exigences de son programme". Le Comité des programmes recommande de ne pas faire exception au règlement général concernant la durée des études à temps partiel. Le Comité recommande donc de rejeter la demande formulée par l'Ecole.

Baccalauréat en éducation - éducation spéciale

A la demande de la Faculté des sciences de l'éducation, le Comité des programmes recommande les changements suivants dans les programmes en éducation spéciale:

- Le cours ED 3740 Curriculum et méthodes d'enseignement en déficience mentale (3 crédits) sera éliminé du programme du B.Ed. - Education spéciale de quatre ans, mais ce cours sera maintenu dans le programme de certificat en éducation spéciale.
- Le cours ED 2340 ou ED 2440 sera éliminé du programme du B.Ed. - Education spéciale de quatre ans.
- Un cours ED 2741 Curriculum et méthodes d'enseignement en déficience mentale I (3 crédits) sera créé et introduit dans le programme du B.Ed. - Education spéciale de quatre ans.
- Un cours ED 3741 Curriculum et méthodes d'enseignement en déficience mentale II (3 crédits) sera créé et introduit dans le programme du B.Ed. - Education spéciale de quatre ans.

9. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

1 - Modifications à des programmes en vigueur (suite)

Cours nouveau en biologie

A la demande de l'Education permanente, le Comité des programmes recommande l'introduction d'un cours nouveau destiné spécifiquement aux enseignants des écoles publiques: BI 3600 (6 crédits) Introduction pratique aux sciences naturelles.

Il est proposé par Victor Ross et appuyé par Yvan Albert que le Sénat accepte les modifications aux programmes en vigueur proposés par le Comité des programmes telles qu'amendées.

Vote: Pour: 20 Contre: 1 Adopté.

2 - Abolition d'un programme

La Faculté des sciences de l'éducation demande l'abolition du programme de baccalauréat en éducation - commerce - spécial, décrit à la page 230 de l'annuaire 1975-77.

Le Comité des programmes fait la recommandation suivante:

"que l'on n'admette pas de nouveaux étudiants à ce programme, les étudiants actuellement inscrits à ce programme devront avoir terminé au plus tard en septembre 1978".

Il est proposé par Victor Ross et appuyé par Yvan Albert que la recommandation du Comité des programmes soit acceptée.

Adopté.

3 - Durée des études à l'Education permanente

Le Comité des programmes a réexaminé la durée permise pour les études à temps partiel. Le règlement actuel précise que l'étudiant doit "compléter le grade dans une période ne dépassant pas dix (10) ans".

Après étude le Comité recommande que le règlement cité plus haut soit remplacé par:

1er cycle: tout étudiant inscrit à temps partiel à un programme de baccalauréat doit compléter le programme dans une période maximum de dix (10) ans.

2e cycle: chaque faculté et école qui offre des programmes de 2e cycle à temps partiel établit la durée des études.

certificat: tout étudiant inscrit à temps partiel à un programme de certificat doit compléter le programme dans une période ne dépassant pas cinq (5) ans.

Il est proposé par Victor Ross et appuyé par Léonard LeBlanc que la recommandation du Comité des programmes soit acceptée.

Pour: 21 Contre: 1 Adopté.

9. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

4 - Annuaire

Visant une économie de \$20,000 sur le budget 1976-77, le Comité des programmes recommande que l'annuaire 1975-77 soit aussi utilisé en 1977-78.

La recommandation présuppose que le Secrétariat général préparera un supplément à l'été 1976 et un autre supplément à l'été 1977 pour signaler les modifications importantes au texte de l'annuaire (modifications dans les programmes, dans les descriptions de cours, dans les règlements académiques, etc.).

Il est proposé par Maurice Chamard et appuyé par Léonard LeBlanc que la recommandation du Comité des programmes soit acceptée.

Adopté.

5 - Cours de service

Pour donner suite à une recommandation du Sénat du 28 février 1974, le Comité des programmes s'est penché sur les différents problèmes suscités par les cours de service. Les recommandations qui suivent ont été établies par le Comité des programmes à la suite du rapport d'un sous-comité qui a étudié toute cette question en profondeur.

Le Comité des programmes recommande:

a) Que le département recevant des cours obligatoires aux programmes de ses étudiants nomme un professeur pour faire le lien avec les départements concernés. Ce professeur aurait pour mandat:

- a) de participer à l'élaboration du contenu des cours;
- b) de conseiller les professeurs donnant le cours quant au choix de manuels, aux applications pratiques, etc.;

Que la faculté ou l'école recevant des cours obligatoires s'adressant à tous ou presque tous ses étudiants nomme un représentant pour faire le lien avec les facultés ou écoles concernées. Ce professeur aurait pour mandat:

- a) de participer à l'élaboration du contenu du cours;
- b) de conseiller les professeurs donnant le cours quant au choix de manuels, aux applications pratiques, etc.;
- c) de sensibiliser sa faculté ou son école quant au contenu et à la qualité du cours.

b) Que le Sénat forme un Comité pour étudier les possibilités de cours sur le plan multidisciplinaire.

c) Que les préalables, concomitants, restrictions et autres conditions particulières rattachés à l'inscription à des cours et approuvés par le Comité des programmes soient indiqués dans la description du cours figurant à l'annuaire de l'Université, et que les syllabi de cours établis par le département soient disponibles au bureau du Doyen et tenus à jour d'année en année.

Pour faciliter la sélection des cours au choix, que l'étudiant ait à sa disposition lors de l'inscription une liste des cours sans préalable établie par le Secrétariat général en consultation avec les départements.

9. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

5 - Cours de service (suite)

- c) Que l'étudiant ait à consulter le département offrant le programme lorsqu'il s'inscrit à un mineur.

Que l'étudiant consulte en premier lieu le directeur du département de sa discipline s'il y a des conflits ou des problèmes avec un cours de service après s'y être inscrit.

- d) Que soit établi un mécanisme permettant de prévoir le nombre d'étudiants dans chaque cours pour l'année suivante.

Il est proposé par Victor Ross et appuyé par Gérard Cormier que les recommandations du Comité des programmes relativement aux cours de service soient acceptées.

Abst.: 2

Adopté

Il est proposé par Marielle Préfontaine et appuyé par Raoul Dionne que le Comité pour étudier les possibilités de cours sur le plan multidisciplinaire soit le Comité des programmes.

Abst.: 1

Adopté.

10. RAPPORT DU COMITE DES GRADES ET DU COMITE D'APPEL

Monsieur Ross fait part du rapport du Comité des grades. Il présente un relevé statistique des dossiers examinés pendant les 12 derniers mois.

Le Comité d'appel s'est réuni pour étudier le cas suivant: Cas d'un candidat au B.A. libre - no de matricule 7422.

Après avoir pris connaissance du dossier, entendu les personnes concernées, le Comité d'appel recommande d'octroyer le B.A. libre à l'étudiant en appel.

Il est proposé par Maurice Chamard et appuyé par Louis Lapierre que le rapport du Comité d'appel soit accepté.

Vote: Pour: 17

Contre: 2

Abst.: 5

Adopté.

11. COMITE AD HOC SUR L'EDUCATION PERMANENTE

Monsieur Ross présente le rapport final du Comité ad hoc sur l'Education permanente.

Après discussion au cours de laquelle on propose certaines modifications mineures au texte du rapport il est proposé par Louis Lapierre et appuyé par Victor Ross que le texte tel que modifié soit accepté.

Vote: Pour: 22

Abst.: 2

Adopté.

On trouvera en annexe le texte tel qu'approuvé.

12 NOMINATIONS AU COMITE DES PROGRAMMES

Le Vice-recteur informe le Sénat que le mandat des personnes suivantes siégeant au Comité des programmes se termine le 30 juin 1976:

M. Léonard LeBlanc - Faculté des sciences et de génie
Mme Ghislaine Arsenault - Ecole des sc. domestiques Mme
Jacqueline Léger - Ecole des sc. infirmières
et que M. George Wybouw présente sa démission parce qu'il part en
année sabbatique.

Il est proposé par Huberte Richard et appuyé par Paul Boudreau que Velma Wade représente l'Ecole des sciences infirmières au Comité des programmes.

Adopté.

Il est proposé par Paul Boudreau et appuyé par Jean-Claude Ladouceur que Roger Chenard soit le représentant de la Faculté d'administration au Comité des programmes.

Adopté.

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Louis Lapierre que Michel Massiéra soit le représentant de la Faculté des sciences et de génie au Comité des programmes.

Adopté.

Il est proposé par Marielle Préfontaine et appuyé par Léonard LeBlanc que Auréa Cormier soit la représentante de l'Ecole des sciences domestiques au Comité des programmes.

Adopté.

Ces personnes sont nommées au Comité des programmes pour un mandat de trois ans.

Le Sénat accepte à l'unanimité une proposition à l'effet que l'on remercie les personnes démissionnaires de l'excellent service qu'ils ont rendu au sein du Comité des programmes.

13. SCIENCES DE L'EDUCATION - BACCALAUREAT EN EDUCATION PRE-SCOLAIRE

Il y eut question à savoir si la Faculté des sciences de l'éducation devait continuer le Baccalauréat en éducation pré-scolaire vu la décision du Gouvernement provincial de discontinuer le projet de l'établissement des maternelles.

Pour le moment le Sénat est d'avis de maintenir le statu quo.

14. PROJET D'ETUDES A SHIPPAGAN

Monsieur Ross présente les recommandations relativement aux programmes d'études au Campus de Shippagan, comme suit:

Les recommandations soumises dans ce document font suite au projet d'entente signé à Fredericton le 17 décembre entre des représentants de l'Université de Moncton, du Collège Saint-Louis-Maillet et du Collège Jésus-Marie. Elles font suite aussi à plusieurs rencontres entre les autorités du Collège Jésus-Marie et celles de l'Université de Moncton. Elles ont été élaborées en tenant compte des commentaires et suggestions formulés par les doyens.

14. PROJET D'ETUDES A SHIPPAGAN (suite)

Ces recommandations s'inscrivent dans le cadre d'une réorganisation par laquelle l'Université de Moncton devient propriétaire des terrains, des édifices et des équipements du Collège Jésus-Marie et par laquelle l'Université assume l'administration du campus de Shippagan. L'application des recommandations énoncées ci-dessous est donc liée à la signature d'un contrat d'amalgamation entre le Collège Jésus-Marie et l'Université.

Le campus de Shippagan sera doté d'administrateurs locaux qui seront sous la juridiction entière du principal officier de l'Université, c'est-à-dire le Recteur. Il est à prévoir que ces administrateurs jouiront d'une certaine marge d'autonomie dans l'exercice de leurs pouvoirs. Ils seront cependant soumis à tous les règlements de l'Université ainsi qu'aux procédures en usage. Les rôles assignés au Vice-recteur à l'enseignement et au Secrétaire général par les statuts de l'Université (articles 30 et 31) seront respectés sur le campus de Shippagan. Les responsabilités du doyen (ou directeur d'école) seront aussi respectées sur le campus de Shippagan, en particulier celles précisées aux paragraphes a, b, f, h, i, j et n de l'article 47 des statuts de l'Université.

Les contrats des professeurs à plein temps et les contrats ou lettres d'embauche pour les professeurs à temps partiel seront faits par le Vice-recteur à l'enseignement, après consultation avec les doyens concernés.

La charge d'enseignement de chaque professeur sera communiquée au doyen concerné. La décision d'admettre un étudiant dans un programme pourra être prise par les autorités locales si le dossier satisfait sans réserve à toutes les conditions d'admission; dans le cas contraire, la décision sera référée au doyen responsable de ce programme. Tels sont certains exemples de l'autorité que le Vice-recteur et les doyens exerceront sur l'enseignement au campus de Shippagan.

C'est dans ce contexte que les recommandations suivantes sont formulées:

1. Que le campus de Shippagan offre, à partir de septembre 1976, la première année d'études dans les domaines suivants:

Arts	anglais, français, géographie, histoire, philosophie.
Administration	administration, comptabilité, management.
Sciences	biochimie, biologie, chimie, mathématiques, physique, sciences de la santé, 13e année scientifique.
Sc. de l'éducation	éducation élémentaire, éducation secondaire, éducation commerciale.
Sciences sociales	économie, psychologie, sciences politique, sociologie, service social.
Sciences domestiques	
Sciences infirmières	
2. Que les étudiants ayant complété avec succès la première année d'études dans les domaines énumérés ci-dessus puissent transférer automatiquement dans le même programme au campus de Moncton pour compléter leurs études.

14. PROJET D'ETUDES A SHIPPAGAN (suite)

3. Que le campus de Shippagan offre pendant l'année 1976-77 les programmes de deux ans en secrétariat bilingue et en administration des affaires.
4. Que l'Université décerne un diplôme en secrétariat bilingue et un certificat en administration des affaires aux étudiants qui auront complété avec succès ces programmes.
5. Que le Comité des programmes soit mandaté pour effectuer les modifications mineures qui pourraient être opportunes dans les deux programmes.

Au cours de la discussion qui suit quelques membres du Sénat sont d'avis que la première partie du rapport ne devrait pas être reçue parce que cette partie préjuge des décisions du futur Conseil des Gouverneurs et qu'on doit en conséquence se limiter à n'en étudier que la 2e partie c'est-à-dire la liste des cours qui seraient offerts à Shippagan.

Il est proposé par Maurice Chamard et appuyé par Corinne Gallant que le Sénat académique accepte les recommandations présentées par le Vice-recteur à l'enseignement.

Vote secret: Pour: 18 Contre: 4 Abst.: 2 Adopté.

Monsieur Gilles Long et le Père Jean-Guy Lachance demandent que soit inscrit au procès-verbal leur vote négatif. Ils sont en faveur des programmes mais pas du préambule.

15. CONSEIL DE RECHERCHES

Le Père Desjardins dépose le rapport du Conseil de recherches à titre d'information.

Le Conseil doit remplacer quatre de ses membres: Serge Morin, Francis Coutellier, Jean Ladouceur qui partent en année sabbatique et René Lecomte qui a démissionné.

Le Conseil a soumis au Sénat la liste de quatre personnes pour chaque domaine (humanités et sciences humaines) par ordre de préférence.

- Pour les humanités: Daniel Hickey, Allison Mitcham Gaston Allaire, Marguerite Maillet
- Pour les sciences humaines: Gilles G. Nadeau, Jean-François Abgrall, Hal Chalmers, Ward O'Neil.

Il est proposé par Maurice Chamard appuyé par Marielle Préfontaine que Daniel Hickey et Allison Mitcham soient nommés au Conseil de recherches pour les humanités.

Adopté.

Il est proposé par Gérard Cormier et appuyé par Maurice Chamard que Gilles G. Nadeau et Jean-François Abgrall soient nommés au Conseil de recherches pour les sciences humaines.

Il est proposé par Adéline Toussaint et appuyé par Yvan Albert que Hal Chalmers et Ward O'Neil soient nommés au Conseil de recherches pour les sciences humaines.

Après un vote secret MM Jean-François Abgrall et Hal Chalmers sont élus au Conseil de recherches pour les sciences humaines.

16. RAPPORT DU COMITE AD HOC SUR LA CHARGE DU PROFESSEUR ET DU PROFESSEUR-CHERCHEUR

Monsieur Francis Weil, président du Comité ad hoc sur la charge du professeur et du professeur-chercheur est invité à présenter le rapport progressif dudit Comité.

Il est proposé par Rhéal Bérubé et appuyé par Louis Lapière que le rapport du Comité ad hoc soit accepté avec remerciements pour l'excellent travail.

Adopté.

17. AUTRES

Procès-verbaux du Sénat

Une demande est formulée à l'effet que les procès-verbaux du Sénat soient envoyés aux directeurs de départements et aux personnes qui font partie des Conseils de facultés/écoles.

Remerciements aux membres du Sénat

Le Recteur exprime ses remerciements aux membres du Sénat pour le bon travail accompli.

Il note que Mlle Huberte Richard termine son mandat comme Directrice de l'Ecole des sciences infirmières. Au nom du Sénat il propose un vote de remerciements à Mademoiselle Richard pour l'excellent travail accompli.

Descriptions de baccalauréat avec spécialisation et avec majeur On fournit au requérant l'information demandée.

(Signé) Jean Cadieux, président

(Signé) Louis-Marcel Daigle, sec.